

Image not found or type unknown



Cdd consécutifs en belgique

Par **aeris59**, le **14/06/2009** à **19:34**

Bonjour,

Travaillant actuellement en **belgique**[s]/[s], en cdd, je viens de signer mon 10eme cdd consécutif. Ont ils le droit? Car je sais qu'en france le nombre de cdd est limité avant le cdi. De plus, je suis en cdd remplacement, sans date de fin de contrat. (la personne souffrante ne reviendra jamais), puis je me faire arreter mon contrat alors que la personne n'est pas revenue?

D'avance merci,

Cordialement.